

**29474. URBANISME AMENAGEMENT: Délibération cadre handicap et accessibilité  
2022-2027**

**Monsieur Luis BEL TRAN-LOPEZ expose,**

Mesdames, Messieurs,

A Grenoble, nous estimons le chiffre de 30 000 personnes en situation de handicap (12 millions de concernées en France, 8 millions d'aidant-es). Rappelons que 80% d'handicaps sont dits invisibles, 40% sont des handicaps temporaires. En 2020, ce sont 5103 personnes qui ont un droit ouvert auprès de la Maison de l'Autonomie et donc une reconnaissance administrative de leur handicap à Grenoble. Grenoble compte ainsi 2 % d'enfants bénéficiaires de l'AEEH parmi sa population de moins de 20 ans soit 673 enfants concernés par le handicap. Chaque enfant bénéficiant d'un plan personnalisé de scolarité, lequel prévoit, en fonction des besoins de l'élève, l'orientation scolaire, l'aménagement de la scolarité, l'aménagement pédagogique et les mesures d'accompagnement.

Sur l'année 2021, 2767 enfants ont été accueillis sur les EAJE grenoblois. Parmi ceux-là, 489 ont nécessité un accueil spécifique soit près de 18% des enfants, contre 13,5% en 2020, une augmentation que nous nous devons de prendre en compte, possible grâce à la destigmatisation du handicap et au travail des personnes sur le terrain. Ceci concerne les handicaps sensimoteurs (déficience motrice, visuelle, auditive, retard de développement global), les maladies génétiques, maladies chronique, et autre problème de santé.

Une année de plus et pour la cinquième année consécutive, le handicap est en 2021 la 1ère cause de discrimination en termes de saisine auprès de la Défenseure des Droits. Les personnes en situation de handicaps sont parmi plus pauvre, 19 % des citoyens en situation de handicap vivent sous le seuil de pauvreté, contre 13 % de la population générale, et 80% des femmes en situation de handicaps, déclarent avoir subi des violences.

Par conséquent, c'est de manière transversale et complémentaire que les questions d'accessibilité et de handicap sont intégrées dans toutes les politiques publiques développées par les services de la Ville et du CCAS avec la volonté d'accompagner un parcours de vie adapté à chacun.

Tout ce qui est fait pour faciliter l'accès de la ville aux personnes handicapées est utile à tous les habitants et à tous les citoyens. Et depuis de longues années nous menons un travail sur le sujet au sein de la ville, depuis François Suchod jusqu'à aujourd'hui.

### **I. Nos axes politiques en matière de handicap et d'accessibilité**

La convention relative aux droits des personnes handicapées et notamment les observations finales concernant le rapport initiale de la France, émise par l'ONU datée du 4 octobre 2021 :

- L'Adage « rien sur nous sans nous » construire en concertation avec les personnes en situations de handicaps,
- Les préconisations qui y sont indiquées sur les politiques à mettre en œuvre sur l'échelon municipal,
- Les préconisations pour mettre au cœur des Objectifs de Développement Durable les personnes en situations de handicaps.

Les préconisations de l'Europe avec la transition des services en institution vers des services de proximité.

- « Décloisonner et travailler la question de la désinstitutionalisation » en améliorant la question de l'école inclusive (transition des services en institution vers des services de proximité),
- « Donner aux personnes handicapées les moyens de participer pleinement à la société et d'exercer leurs droits fondamentaux »
- « Promouvoir la participation des personnes handicapées aux activités de loisirs, à l'emploi, à l'éducation, à la santé et aux services sociaux »

La loi 2005 intitulée « Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté

des personnes handicapées» et les droits qui en découlent :

- Accueil inconditionnel de tous les enfants dans toutes les structures de la ville,
- Rendre tout accessible pour tout type de handicaps.

Ainsi, 4 grands axes guideront nos actions:

1. Continuer à faire de Grenoble une ville pour tous
2. Garantir l'égalité pour tous-tes avec un accès réel et égal aux droits
3. Favoriser l'émancipation en favorisant la non-exclusion
4. Mieux prendre en compte les personnes en situation de handicap dans les transitions environnementales dans l'espace public ou dans les accès à la nature

## **II. Grenoble, une ville déjà engagée auprès des personnes en situation de handicap**

Depuis de nombreuses années, Grenoble est engagée auprès des personnes handicapées et leurs familles pour permettre à chacun de vivre la ville en la rendant accessible, en permettant l'accès aux droits pour tous.

Ainsi, Grenoble a reçu en 2013 le 2ème prix européen des villes accessibles aux côtés de Göteborg - Suède (1ère place) et Poznan - Pologne (3ème place). En 2014, elle reçoit le second prix de la ville la plus accessible d'Europe.

De nombreuses actions sont déjà mises en oeuvre par les différents services de la Ville et du CCAS et se poursuivront tout au long du mandat. Il s'agit principalement et sans exhaustive de :

### **La mise en accessibilité des bâtiments**

La Ville de Grenoble et le CCAS ont engagé des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics en appliquant l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

### **L'accueil adapté pour tou-te-s**

L'accueil du public grenoblois est rendu accessible grâce au système de traduction en langue des signes ElioZ par le biais d'un prestataire (accueil physique, téléphonique et le Fil de la Ville). Les deux accueils sont équipés d'une boucle induction magnétique (BIM - obligation réglementaire depuis la loi de 2005) pour les personnes malentendantes appareillées ou non.

### **L'accès à la culture**

Organisation par les équipes des lieux culturels à des publics en situation de handicap (organisation, accompagnement des publics, adresse mail de réservation spécifique). Les bibliothèques municipales se mobilisent pour l'accessibilité: collections accessibles, cycles de films accessibles, livret accessible et édité en FALC, etc.

### **L'action portée sur le stationnement**

Proposition de neutralisation du stationnement motorisé dans les 5 mètres en amont de passages piétons pour améliorer la visibilité

### **La participation citoyenne aux commissions**

Les Commissions Grenobloises d'Accessibilités sont un moment de rencontre entre les associations et les services d'instruction en urbanisme qui permet de solliciter l'avis des personnes concernées sur l'accessibilité d'un établissement public ou un commerce dans le cadre de l'instruction de dossiers. La Commission Communale d'Accessibilité (CCA) est organisée une fois par an, et permet de faire le point sur toutes les actions fléchées handicap et accessibilité par la Ville.

### **Le Mois de l'Accessibilité**

Le Mois de l'accessibilité est un évènement de sensibilisation et de prévention de lutte contre les discriminations liées aux handicaps. Il est permis grâce au dynamisme des associations du bassin grenoblois qui œuvrent à l'amélioration des accessibilités pour les personnes concernées par les handicaps (personnes en situation de handicap, personnes aidantes, familles).

## **La Vie citoyenne et associative**

- Les conseils municipaux sont traduits en Langue des Signes Française.
- La mission accessibilité est à l'interface entre les habitant-es: [accessibilite@grenoble.fr](mailto:accessibilite@grenoble.fr) : elle permet de faire remonter des demandes liées à des problématiques sur l'espace public, des alertes sur des situations de discriminations, etc.

## **Les budgets participatifs**

Grâce aux budgets participatifs, plusieurs projets ont été entrepris: la création de plusieurs handiparcs dans plusieurs secteurs de la ville (Saint-Bruno, parc Pompidou, parc Bachelard) et l'aide au démarrage grâce à une subvention et à une mise à disposition d'un local à une association accueillant des enfants autistes.

## **III. Aller plus loin au travers d'un plan d'actions qui mobilise tous les services de la Ville et du CCAS**

La Ville de Grenoble et le CCAS s'engagent dans un plan d'action transversal à l'ensemble des politiques publiques et des services pour encore améliorer et soutenir l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Ainsi 4 objectifs déclinés en orientation et en actions concrètes composent un plan d'action qui sera mis en œuvre dans les 5 années qui viennent en concertation avec les personnes concernées et leurs familles.

### **OBJECTIF 1- ACCÉDER A LA VILLE ET AUX SERVICES PUBLICS**

#### **Orientation 1- Rendre accessibles les ERP de la Ville et du CCAS**

Action : Suivre et poursuivre le plan Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) visant à rendre accessibles les Établissements Recevant du Public (ERP) de la Ville de Grenoble, dont la salle du conseil municipal et du CCAS.

#### **Orientation 2 - Développer l'approche maîtrise d'usage dans les établissements Ville et CCAS**

Action : Engager une réflexion sur la rédaction d'une charte d'accessibilité pour travailler les usages et prendre en compte les retours d'expériences des publics sollicités/concernés

#### **Orientation 3 - Développer l'accès à l'espace public et aux mobilités**

Action : Promouvoir le travail sur l'accessibilité des espaces publics lors des projets urbains (projets AN RU, renouvellement urbain).

#### **Orientation 4 - Soutenir les modes d'habitat inclusif**

Action : Faciliter les projets développant l'habitat inclusif et mixte en incitant les promoteurs immobiliers à la mise en place systématique d'une résidence inclusive par projet d'aménagement.

#### **Orientation 5 - Faciliter nos modes de communication pour rendre la ville accessible**

Action 1: Former l'ensemble des agent-es et professionnel-les des collectivités à l'usage du FALC (Facile A Lire et à Comprendre) à l'écrit et à l'oral et aux différents types de publics.

Action 2: Former les agents à reconnaître les situations spécifiques pour adapter les réponses des services sollicités.

### **OBJECTIF 2 - ACCÉDER A SES DROITS**

#### **Orientation 1- Communiquer et diffuser les ressources existantes**

Action : Rendre davantage visibles les actions via la mission accessibilité en communiquant sur les actions réalisées par la Ville et le CCAS. Assurer un relai d'informations sur les ressources existantes grâce à un outil tel le livret accessible des actions.

#### **Orientation 2 - Mieux orienter et accompagner les familles dans leurs parcours d'accompagnement**

Action : Faciliter l'accompagnement des familles en créant des relations et partages

d'informations entre les services, dans le respect strict de la protection des données sensibles.

### **Orientation 3 - Sensibiliser et former les professionnel-les et intervenant-es auprès des enfants**

Action : Il s'agit ici d'approfondir l'ensemble des formations existantes auprès des professionnel-les de l'enfance et de développer les outils d'accompagnements pérennes pour assurer un suivi dans les structures d'accueil d'enfants. Il s'agit également de poursuivre et pérenniser le sur-encadrement des enfants à besoin spécifique dans les temps péri-scolaires municipaux et associatifs, sur tous les temps (matin, midi et soir).

### **Orientation 4 - Développer le dépistage de pathologies pour le enfants porteurs de handicap**

Action: Il s'agit de veiller à un accompagnement des personnes et enfants en situation de handicap, et de permettre le dépistage de pathologies dans une approche globale afin de mieux coordonner les parcours d'enfants, de la crèche jusqu'au péri-scolaire.

### **Orientation 5 - Développer et impulser le réseau des référent-es**

Action : L'animation d'un réseau de référent-es de proximité handicaps et accessibilité a été créé à destination des agent-es. Ce réseau veille à intégrer au mieux les réflexions handicap et accessibilité dans les projets et les actions développées par la Ville et le CCAS. Les référent-es de ce réseau sont des points d'entrée des thématiques handicap et accessibilité dans les services: ces personnes permettent de faire remonter des informations, ou permettre la diffusion dans les services (ex: proposition participation Mois de l'Accessibilité).

## **OBJECTIF 3 - PARTICIPER AVEC ET POUR LES PERSONNES CONCERNÉES PAR LE HANDICAP**

### **Orientation 1- Positionner la ville dans un réseau européen et national**

Action : Ce maillage de territoire repose sur un partage de bonnes pratiques, des fichiers de contacts et d'expériences réussies notamment avec d'autres villes de France (France Urbaine, Ville Amie des Aînés, Réseau Français des Villes Santé) et d'Union Européenne. Le contexte de Grenoble Capitale Verte a préalablement permis d'instaurer des dialogues avec certaines villes engagées sur ces thématiques (Barcelone, Lahti, etc.) .

### **Orientation 2 - Mailler le territoire local en facilitant la coordination des différentes institutions**

Action : Créer de la coordination institutionnelle: identifier les rôles de chacun-e, éviter les ruptures de parcours, comprendre les financements, appliquer la réglementation via la valorisation des instances et des participations des habitant-es. Veiller à mailler le territoire de partenariats dont la CAF, l'éducation nationale, le CCAS, la Ville, le Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES), le Département de l'Isère, les associations d'usager-ères, les associations généralistes, les instances de coordination gérontologique, les instances de santé mentale (CHAI, CMP, CLSM), les personnes concernées ou non, conformément aux compétences de chacune des structures sollicitées.

### **Orientation 3 - Consulter les habitant-es**

Action: Afin d'intégrer au mieux les personnes concernées au mieux dans ce projet, le Mois de l'Accessibilité 2022 mobilise le projet aux habitant-es et d'émettre les premières propositions de consultation.

Action: Promouvoir la plateforme Volontaires Solidaires de Grenoble.

### **Orientation 4 - Améliorer l'accessibilité à la vie démocratique des personnes en situation de handicap**

Action : La Ville de Grenoble met en place des mesures facilitant le vote des personnes en situation de handicap.

### **Orientation 5 - Faire du Mois de l'Accessibilité un rendez-vous annuel autour du handicap**

Action : Mobiliser les partenariats pour valoriser les actions et événements et élargir aux problématiques de handicap et aux discriminations.

#### **OBJECTIF 4 - AGIR POUR LES AGENT-ES DE LA VILLE ET DU CCAS**

La Ville de Grenoble et le CCAS sont engagés depuis de nombreuses années dans une politique handicap active, à travers un plan d'actions volontariste destiné à favoriser l'inclusion pérenne des agent.es en situation de handicap. Avec 247 agent.es bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) représentant un taux d'emploi de 8,1 % en 2021, la Ville souhaite poursuivre sur cette voie et tendre vers un taux d'emploi de 9% d'ici 2025. A cet effet, elle s'attache particulièrement à :

##### **Orientation 1 - Améliorer l'accessibilité des agent-es en situation de handicap**

Action : Les conditions de travail des agent-es peut peuvent être rendues accessibles, en fonction des handicaps et de l'accompagnement physique. Par exemple, ceci peut passer par une meilleure formation aux outils existants, améliorer les postes de travail, formation aux LSF, la promotion de la mise en accessibilité des Etablissements Recevant des Travailleurs (ERT).

Action: Favoriser le recrutement pérenne par une recherche de profils lors d'événements pour l'emploi et consolider l'accompagnement des agent.es tuteur.trice pour favoriser l'intégration des nouveaux recruté.es

Action: Développer l'apprentissage et l'accueil de stagiaires de bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi(BOE) en développant des partenariats avec les Centres de Formation des Apprenti.es afin de disposer d'un vivier de candidat.es BOE

##### **Orientation 2 - Mieux orienter et accompagner les agent-es**

Action : L'accompagnement des agent-es porteurs de handicap se décline à travers la convention que la Ville de Grenoble et le CCAS ont signé avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et des moyens propres que la collectivité mobilise en termes de ressources humaines, financières et matérielles.

Action: Poursuivre le travail engagé pour les agent.es engagé.es dans la période de Préparation au Reclassement (PPR) par la mise en œuvre de mises en situations en milieu professionnel favorisant le développement des compétences, alliées à des parcours de formation adaptés.

##### **Orientation 3 - Développer la formation des manageurs-eurs aux situations de handicap**

Action : Développer les sensibilisations au handicap en organisant des temps d'échanges dans les services permettant d'aborder librement le sujet et de favoriser l'inclusion.

Action: Formaliser un dispositif de tuteurs permettant d'accompagner et de disposer d'un espace d'échange de pratiques entre pairs notamment pour les référent.es des professionnel-les engagé-es dans les PPR.

#### **IV. Le suivi et l'évaluation du Plan d'actions**

Les personnes en situation de handicap seront associées au suivi de la mise en œuvre du plan d'action avec les services de la ville et du CCAS.

Une présentation des avancées sera faite lors de la réunion ouverte au public avec la présentation du Rapport de la CCA et lors de l'ouverture lancement année par année du Mois de l'Accessibilité. Une délibération présentée en CM chaque année via la présentation du Rapport de la CCA mentionnera les points d'étape dans la réalisation des actions.

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Résiliences du jeudi 01 décembre 2022

#### **Il est proposé au conseil municipal de décider:**

- **d'approuver les dispositions formulées en matière d'accessibilité et handicap présentées par la présente délibération.**

Conclusions adoptées: